



Compte rendu du Comité Technique Local du 04 juillet 2013

A l'ouverture de la séance, une délégation d'agents de Saint-Brieuc a investi le comité technique pour interpellier le directeur sur le contexte et la situation des emplois dans les services.

Chacun a pu exprimer ses inquiétudes et interroger la direction sur le devenir de nos missions dans un cadre budgétaire plus que contraint et dans un contexte de suppression massive d'emplois.

Les agents du SIE de Saint-Brieuc-Est ont lu et déposé une motion exprimant leur ras le bol face aux surcharges de travail et au manque d'effectif chronique dans leur service.

Les organisations syndicales ont remis au directeur les motions intersyndicales largement signées par les agents du département.

Encore une fois le directeur reconnaît que la situation des services est difficile mais se complaît à croire les promesses du DG et du ministre quant au maintien des missions dans le réseau.

Oui, mais avec quels moyens puisque le nombre d'agents ne cesse de baisser (encore 2 400 suppressions d'emplois prévues pour 2014) et que chaque année le budget se réduit comme peau de chagrin. Certes, les missions existeront mais ne pourront plus être assurées.

Le directeur regrette la décision du DG de ne pas fermer les postes ruraux, nous resservant sa logique de regroupement de services pour une plus grande efficacité avec moins de moyens.

Nos collègues ont rejoint leur service et le CT s'est ouvert sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Transfert d'activité de la FI de Paimpol (pour avis)
- 2) Compte rendu d'activité de la DDFIP des Côtes d'Armor (pour information)
- 3) Contrôle sur pièce à distance infra départemental (pour information)
- 4) Tableau de bord de veille sociale (pour information)
- 5) Formation professionnelle
- 6) Questions diverses

⑩ Transfert d'activité de la FI de Paimpol.

Pour la direction, cette mesure découle de la suppression du poste du cadre A qui assurait la gestion et le contrôle fiscalité immobilière (FI) à Paimpol.

Actuellement, l'inspection FI de Paimpol gère 19 communes réparties sur les 3 cantons de Lézardrieux, Plouha et Paimpol. Les tâches relatives à l'enregistrement pour ces 3 cantons relèvent du pôle enregistrement, rattaché au SIE de Guingamp.

A compter du 1er septembre prochain, la direction a décidé :

Pour la partie gestion et contrôle : transfert des 7 communes du canton de Lézardrieux vers la FI de Lannion, les communes des deux autres cantons étant transférées sur la FI de Saint-Brieuc.

Pour la partie enregistrement, le pôle enregistrement du SIE de Guingamp conserve les 7 communes du canton de Lézardrieux, les communes des cantons de Plouha et Paimpol sont transférées au SIE de Saint-Brieuc-Est, service déjà en difficulté.

Malgré les tentatives de la direction pour justifier la cohérence de ces transferts, il apparaît clairement que la motivation première de cette mesure est le schéma informatique (utilisation de la passerelle Morea/FI 3S), cet impératif étant bien supérieur à celui des conditions de travail des agents.

Preuve en est, les collègues concernés n'ont même pas été informés de ces transferts, ils l'ont appris incidemment avant la tenue de ce CT. De même les interlocuteurs extérieurs, (notamment les notaires) n'ont même pas, à ce jour fait l'objet d'informations particulières sur la réorganisation.

Concernant la situation du SIE de Saint-Brieuc-Est, la direction s'est déclarée consciente des difficultés de ce service. Elle nous a assuré que la charge transférée au pôle de Saint-Brieuc (qui représente quand même 0,6 emplois) serait intégrée à l'analyse des charges du SIE lors du prochain TAGERFIP.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'emploi sera compensé pour 2014. Et entre temps que fait-on ? Sur ce point la direction est restée évasive arguant du fait que le mouvement B n'étant, à ce jour pas connu, elle n'avait aucune visibilité sur les emplois au 1er septembre. Les collègues apprécieront.

Un peu gênée quand même aux entournures surtout sur l'absence d'information faite aux interlocuteurs extérieurs (notaires), la direction a proposé de reporter d'un mois la mise en place de cette mesure.

A l'unanimité, les organisations syndicales ont voté contre le projet. Conformément au règlement intérieur du CT, un nouveau comité technique sera convoqué sur ce point le 16 juillet prochain.

⑩ **Compte rendu d'activité de la DDFIP des Côtes d'Armor**

En une vingtaine de pages, la direction a dressé un bilan globalement positif des actions menées pour 2012. Nous pouvons constater que ce rapport est une vitrine mais à aucun moment la direction ne met les pieds dans l'arrière boutique pour évoquer les difficultés des collègues dans l'exercice de leurs missions. Par exemple, citons la situation des collègues des trésoreries de proximité confrontés à l'augmentation de l'accueil physique lors de la campagne d'impôt sur le revenu.

⑩ **Contrôle sur pièce à distance infra départemental**

La direction nous a informé de la mise en place au sein du département d'un dispositif de contrôle sur pièce des particuliers réalisé à distance par un autre service que le service gestionnaire.

Deux justifications ont été apportées pour la mise en place de cette mesure :

œ Une amélioration de l'égalité du citoyen devant l'impôt par une meilleure couverture du tissu fiscal en optimisant la présence de la DDFIP sur le territoire.

Diversifier et enrichir le tissu fiscal des SIP volontaires.

Le SIP de Guingamp est sollicité pour contrôler les dossiers du SIP de Paimpol et celui de Dinan pour les dossiers du SIP de Saint-Brieuc-Est et Saint-Brieuc-Ouest.

La direction nous a affirmé que cette mesure était ponctuelle et n'était destinée qu'à pallier des difficultés momentanées. Elle a aussi affirmé qu'elle restait attachée aux secteurs géographiques. A voir ! ! !

Notre analyse : en terme d'emplois, les services qui reçoivent ne sont pas du tout à l'abri de suppression à venir, de même cela peut en légitimer d'autres sur les services qui transmettent les dossiers.

Même si la direction affirme que le dispositif n'est pas pérenne, elle peut décider de ne pas pourvoir les emplois et avoir recours au CSP à distance pour assurer la mission qui ne peut plus être assumée par le service. A défaut de pouvoir flexibiliser les emplois on flexibilise la mission.

On peut également s'interroger sur la fragilisation du site de Paimpol qui après avoir perdu l'inspection FI peut d'une manière déguisée perdre une partie de sa cellule CSP. Là aussi la direction peut décider de ne pas pourvoir le poste en cellule CSP et ainsi pérenniser le dispositif sur ce site.

▪ **Tableau de bord de veille sociale**

La direction nous a présenté le tableau de bord de veille sociale du département au titre de l'année 2012. L'objectif de ce tableau de bord est d'observer périodiquement à travers différents indicateurs l'évolution des conditions de vie au travail.

Nous avons notamment interpellé la direction :

- Sur le nombre important d'écartements effectués sur les horaires variables en 2012 : 862
- Sur le nombre important de jours de congé annuels ou ARTT mis en compte épargne temps : 3 861.

Concernant les écartements, nous avons fait remarquer qu'il n'était pas normal, qu'un(e) collègue dépasse son temps de travail maximum. Cela démontre une fois de plus la pénurie dans les services et que les agents doivent donner de leur temps pour pouvoir assumer leurs missions.

Concernant la capitalisation de jours sur le compte épargne-temps, cela peut, certes, être le fait d'une stratégie personnelle mais aussi le résultat de l'impossibilité dans laquelle se trouve ou pense se trouver l'agent de prendre l'intégralité de ses congés.

♦ **Formation professionnelle**

La direction nous a présenté un bilan des actions menées en 2012 au titre de la formation professionnelle.

Les débats ont essentiellement porté sur le fameux stage sur la déontologie, pour l'instant assez mal ressenti dans le département.

▪ **Questions diverses**

En questions diverses, nous avons demandé que lors du prochain CT du 16 juillet soit abordé un point sur l'évolution du budget. Il nous semble important de connaître la situation du département à la fin de ce premier semestre 2013.